

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2021

### XVI. Approbation de l'annulation d'une demande de trop perçu de Mobi-Centre

Le Conseil d'Administration approuve l'annulation d'une demande de trop perçu de Mobi Centre d'un montant de 325,50€ par la DRI concernant Mme Amandine RANWANGONNAGE LIVERA ainsi que le remboursement de cette somme à la Région CVL sur le fonds de l'Université d'Orléans/budget DRI.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
<b>Total :</b>	31

Décompte des votes :

<b>Absentions :</b>	--
<b>Votants :</b>	30
<b>Blancs ou nuls :</b>	--

<b>Suffrages exprimés :</b>	31
<b>Pour :</b>	30
<b>Contre :</b>	--

Un administrateur n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 3 mai 2021

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

Présidente CAc	x	DGS	x	Rectorat	x
VPCA	x	DRH	x	SAJ	x
VPCR	x	DAF	x		
VPCFVU	x	Agent Comptable	x		
VP délégué aux « Moyens »	x				